

Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 2 octobre 2019 au bureau du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences: Linda Fortin, Patricia Bouchard, Julie Boucher, Jean-François Boivin, Véronique Pouliot, Claude Tremblay, Alain Giguère

Absence : Jérôme Bolduc

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 16 mai 2019
2. Calendrier des rencontres
3. Organisation scolaire
4. Sécurité d'emploi
5. Liste de rappel
6. Tâche au CFOR (secrétariat-comptabilité)
7. TOSCA.net
8. Répartition des fonctions et responsabilités
9. Consultation 4-3
10. Autres sujets :
 - a) Cahier d'organisation
 - b) Remplacement
 - c) Calendrier scolaire

1. Compte rendu de la rencontre du 16 mai 2019

Suivis :

Compte rendu du 18 décembre 2018 – 3. PEVR (Plan d'engagement vers la réussite)

Les centres sont en période de consultation, les délais sont respectés.

Compte rendu du 18 décembre 2018 – 6. Liste de rappel

La Commission scolaire a mis en place un nouveau procédé pour cumuler toutes les heures MELS que les enseignants ont réalisées incluant les heures SAE à contrat. Il demeure toujours une problématique pour certains enseignants qui travaillent au SAE. Le SES demande à la Commission de se positionner pour savoir qui doit rester inscrit, ou non, sur la liste de rappel.

Compte rendu du 29 mars 2019 – 2. Organisation scolaire

Le CFOR sera transféré à l'école St-Alphonse en 2020-2021. C'est un projet de plus de 4M\$ qui est actuellement en consultation avec le département des ressources matérielles. On note la présence d'amiante dans le bâtiment. Le SES demande à la Commission scolaire, pour éviter toutes inquiétudes, de bien informer les enseignants sur les risques liés au désamiantage.

2. Sécurité d'emploi

Le SES mentionne qu'il devrait y avoir une rencontre pour l'octroi de ces postes. La Commission scolaire demande à recevoir la liste des personnes concernées. Le SES fera une liste des postes réclamés qui sera transmise aux ressources humaines.

5. Suivis au CFOR - a) Paramètre de la tâche

Un comité de travail doit être formé, normalement au cours de la semaine prochaine. Ce comité devra analyser les paramètres de la tâche au CFOR. Le SES demande d'être tenu au courant des travaux. Il rappelle également qu'un document avait été déposé le 31 août 2017.

En ce qui concerne le nombre d'élèves inscrits, le SES rappelle que selon lui, le chapitre 13 s'applique, donc les ratios de 13-11.02 se doivent d'être respectés. Le Syndicat demande également si la Commission scolaire a prévu d'avoir des listes d'attente pour éviter l'ajout constant d'élèves. La Commission informe le SES qu'il n'y a plus de démarchage pour de nouveaux élèves. La Commission respecte les ententes prises ultérieurement. La Commission scolaire informe le SES qu'il y aurait eu des ajouts de chef de groupe afin d'accompagner les enseignants.

En ce qui concerne le ratio maître-élève, la Commission scolaire, au niveau de la direction générale, questionne la pertinence de l'investissement de 4M\$ au CFOR si les prétentions du SES s'avèrent fondées. Il est important pour le SES d'éclaircir ce point.

5. Suivis au CFOR – b) Tutorat

La Commission scolaire informe le SES que des discussions ont déjà été entamées à ce sujet. Le SES insiste sur le fait que les enseignants trouvent la charge de travail très lourde pour le tutorat. Considérant que le temps dévolu pour le tutorat est de deux heures par semaine, le SES insiste auprès des enseignants, qu'ils n'ont pas à outrepasser ce temps, indépendamment du fait que la tâche à faire soit complétée ou non. Pour les enseignants, il est illusoire de penser faire un tutorat efficace dans le temps assigné avec le nombre d'élèves inscrits au tutorat. Les discussions se poursuivent dans le milieu.

Le compte rendu est conforme.

2. Calendrier des rencontres

Les rencontres du CRT-FP pour l'année 2019-2020 sont prévues aux dates suivantes :

- 20 novembre 2019 à 8 h;
- 5 février 2020 à 10 h;
- 24 avril 2020 à 8 h;
- 1^{er} juin 2020 à 10 h.

3. Organisation scolaire

Dépôt des documents sur le nombre d'inscriptions en formation professionnelle pour tous les pavillons. On note que considérant que c'est un nouveau programme, le cours en ferblanterie a été exceptionnellement démarré, et ce, même s'il y a seulement huit élèves.

Un groupe en véhicule lourd routier a débuté même si le nombre d'inscriptions était bas, mais en demandant aux enseignants s'ils étaient disposés à joindre un autre petit groupe en janvier. Considérant l'ATE, les enseignants ont approuvé la proposition. La direction analysera la situation selon les inscriptions.

En CTE, le groupe terminera, mais il n'y a pas de nouveaux groupes, car le ministère n'a pas renouvelé la carte.

Il y aurait du développement de formation de type Dual en santé, en soudage-montage et en fonderie. Le SES demande d'être informé des développements.

Au CFOR, il y a environ 60 inscriptions par semaine, mais il y a beaucoup d'abandons. Le CFOR représente près de la moitié des élèves inscrits en formation professionnelle.

4. Sécurité d'emploi

Ce point a été traité dans les suivis du compte rendu.

5. Liste de rappel

Le dépôt de la liste de rappel sera fait dans la semaine du 10 octobre 2019.

6. Tâche au CFOR (secrétariat-comptabilité)

Ce point a été traité en partie lors des suivis.

De plus, la Commission scolaire est inquiète du climat à l'intérieur de l'équipe du CFOR. Des enseignants seront rencontrés. Présentement, c'est au niveau de l'ampleur de la tâche qu'il y a des problématiques, par rapport au nombre d'élèves. Le SES demande d'avoir rapidement une rencontre regroupant les représentants des enseignants, la direction, les ressources humaines et le Syndicat afin que les informations soient transmises à tous en même temps. De cette façon nous éviterons qu'il y ait des ambiguïtés.

Mme Fortin n'est pas contre l'idée, mais il y a une rencontre prévue le 10 octobre et elle préfère donner une chance à l'équipe de trouver des pistes de solution. Pour le SES, si les enseignants sont satisfaits après la rencontre du 10 octobre, il sera satisfait. Dossier à suivre.

7. TOSCA.net

Le SES veut savoir si TOSCA.net est un outil qui doit refléter la réalité de la tâche effectuée par les enseignants. Si c'est le cas, c'est problématique, car l'outil ne respecte pas la convention, entre autres au niveau des pauses qui se doivent d'être de la tâche complémentaire et non de la tâche de nature personnelle. De plus, les enseignants n'ont pas la possibilité de moduler leur TNP, ce qui peut occasionner, entre autres un dépassement du 32 heures. Considérant l'annualisation de la tâche, il est particulier de constater que la Commission scolaire annualise la tâche éducative et la tâche complémentaire, mais qu'elle oblige les enseignants à fixer, quel que soit leur horaire, 5 heures de TNP par semaine. La clause 13-10.05 c) est claire sur la notion de temps moyen de 5 heures avec un total de 200 heures. Pour la Commission scolaire le TNP respecte les besoins des enseignants lors d'un horaire régulier de travail par semaine. À certaines occasions, il serait possible d'effectuer des changements en accord avec la direction. Pour le SES, il est clair que le moment où placer le TNP est du ressort de l'enseignant. Un retour en CRT sera fait.

8. Répartition des fonctions et responsabilités

Le Syndicat rappelle à la Commission scolaire que le document doit être déposé à la 100^e journée. Mme Fortin informe le SES que le sujet sera à l'ordre du jour du premier CRE.

9. Consultation 4-3

Dépôt du document « Répartition des objets de consultation en formation professionnelle ». Après discussion, le SES et la Commission scolaire s'entendent sur les sujets qui seront traités en grand centre et ceux traités en pavillon.

10. Autres sujets

a) Cahier d'organisation

Les enseignants de l'Oasis n'ont pas de cahier d'organisation scolaire pour pouvoir se gouverner au quotidien. La direction informe le SES que le cahier d'organisation doit être révisé afin de le mettre à jour et sera par la suite déposé aux enseignants. Au CFOR, il est déposé sur SharePoint.

b) Remplacement

Plusieurs problématiques ont été soulevées par les enseignants, principalement à l'Oasis. Premièrement, des enseignants devant faire de la suppléance doivent déplacer de la tâche qui avait été assignée préalablement. Pour le SES, si chaque heure dépassant le 720 h doit être payée au millième, le temps assigné total, soit 1080 h, ne peut être dépassé. Donc, un enseignant qui fait 20 heures au millième devra faire 10 heures de moins de tâche complémentaire pour respecter le 1080 h. La Commission scolaire analysera la position du SES.

De plus, la séquence de suppléance se doit d'être précisée, car le processus n'est pas uniforme et constant. Le SES est conscient que c'est un sujet de consultation au niveau du centre, par contre il est important d'avoir une équité et une constance dans l'octroi des suppléances. Ce sujet sera traité en CRE-centre.

Enfin, en ce qui concerne la possibilité pour les personnes assignées à du développement de faire de la suppléance, la directrice adjointe du CFOR informe que ces personnes pourraient faire de la suppléance dans la mesure où elles ne sont pas pairées avec un autre enseignant assigné à du développement.

c) Calendrier scolaire

Considérant les années antérieures, le SES demande à la Commission scolaire d'être proactive dans la consultation du calendrier scolaire pour éviter les problèmes lors de la consultation.

Jean-François Boivin
Conseiller syndical